
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite
sur le territoire des municipalités régionales de comté
de Lotbinière, Robert-Cliche et des Appalaches par RES Canada**

Dossier 3211-12-212

Le 28 mai 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite par RES Canada répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-05-05	Réception de l'avis de projet
2014-05-15	Délivrance de la directive
2014-11-03	Réception de l'étude d'impact
2015-01-15	Transmission de la première série de questions et commentaires
2015-02-11	Transmission d'un addenda à la première série de questions et commentaires
2015-03-16	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2015-04-30	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires
2015-05-12	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

En décembre 2014, Hydro-Québec Distribution a retenu, dans le cadre de son 4^e appel d'offres pour la production d'énergie éolienne, la soumission de RES Canada pour la production de 147,2 MW à partir du parc éolien du Mont Saint-Marguerite. Ce parc éolien sera construit sur le territoire des municipalités de Saint-Sylvestre, de Saint-Séverin, de Sacré-Cœur-de-Jésus et de Saint-Frédéric dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Une société en commandite, Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., a été formée pour développer, construire, opérer et entretenir le parc éolien. RES Canada, Pattern Renewable Holdings Canada ULC et les municipalités de Saint-Sylvestre et de Saint-Séverin détiennent tous directement ou indirectement, un intérêt dans cette société en commandite.

Selon la configuration présentée dans le volume 5 de l'étude d'impact du 6 mai 2015, le parc éolien du Mont Sainte-Marguerite comprendra 46 éoliennes du manufacturier Siemens de 3,2 MW chacune. Les éoliennes seront implantées sur des terres privées. Le domaine du parc éolien est principalement en zone agricole d'exploitation forestière (produits du bois) et agroforestière (érablières).

Le projet comprend aussi la construction de 28,5 km de nouveaux chemins et l'amélioration de 36,5 km de chemins existants. Finalement, le réseau collecteur, essentiellement souterrain, acheminera l'électricité à un poste qui sera construit dans la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour le raccordement au réseau de transport de Hydro-Québec

La mise en service du parc est prévue pour décembre 2017. La construction du parc éolien pourrait fournir jusqu'à 200 emplois. En période d'exploitation, environ 10 emplois seront créés. Le contrat d'approvisionnement en électricité est d'une durée de 25 ans. Le coût de réalisation du projet est estimé à 275 M\$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction générale de l'écologie et de la conservation;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Centre de services partagés du Québec;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- DNV GL. *Parc éolien Mont Sainte-Marguerite – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1 – Rapport principal*, Étude réalisée pour RES Canada, 3 novembre 2014, totalisant environ 323 pages incluant 1 annexe;
- DNV GL. *Parc éolien Mont Sainte-Marguerite – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2 – Annexes B à J*, Étude réalisée pour RES Canada, 3 novembre 2014, totalisant environ 337 pages incluant 9 annexes;
- DNV GL. *Parc éolien Mont Sainte-Marguerite – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 3 – Rapport complémentaire*, Étude réalisée pour RES Canada, 16 mars 2015, totalisant environ 248 pages incluant 4 annexes;
- DNV GL. *Parc éolien Mont Sainte-Marguerite – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4 – Deuxième rapport complémentaire*, Étude réalisée pour RES Canada, 16 mars 2015, totalisant environ 105 pages incluant 2 annexes;
- DNV GL. *Parc éolien Mont Sainte-Marguerite – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 5 – Rapport complémentaire*, Étude réalisée pour RES Canada, 6 mai 2015, totalisant environ 209 pages incluant 4 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 15 mai 2014. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation du dossier par le public qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Maude Durand, M. Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres